



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 octobre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 07 octobre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. BOICHE et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, à Mme FAULE et à M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2025-147 : STRATEGIE DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, « Eau, climat & Biodiversité » qui engage la période 2025-2030, vise à mobiliser les acteurs autour des ambitions communes suivantes :

- ☐ garantir un bon état des eaux,
- ☐ préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- ☐ accompagner la transition agricole pour l'eau
- ☐ reconquérir la biodiversité.

Au cœur de ce programme se situe la notion de sobriété des usages, qui se positionne « comme un levier pour renforcer la résilience des territoires et du bassin face au changement climatique ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente stratégie qui représente le fil conducteur de la vision à l'action, ceci afin de fédérer une nouvelle dynamique de préservation de la ressource en eau pour assurer la permanence de l'approvisionnement du réseau public par une eau conforme aux exigences sanitaires.

A cette fin, la présente stratégie comporte deux volets :

- ☐ le volet qualitatif qui renseigne sur l'état de la qualité de la ressource et sur les objectifs stratégiques de reconquête de cette qualité.
- ☐ le volet quantitatif qui contient l'état des lieux de la ressource selon les dernières données disponibles ainsi que les objectifs de sobriété visés qui permette de prioriser les interventions en termes de protection et gestion quantitative de la ressource.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- VALIDE la stratégie de préservation de la ressource en eau présentée dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie « Eau, Climat & Biodiversité » pour la période 2026-2030.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Nicolas BOURDOUNE
Maire

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 21/10/2025

ID : 058-215800798-20251014-D2025_147-DE

S²LOW

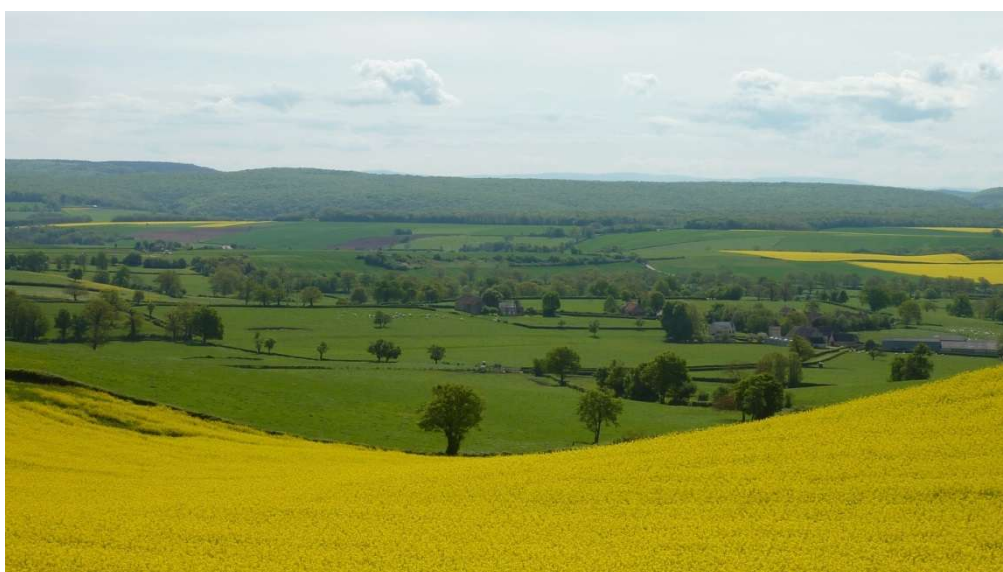


*Cellule d'animation agro-environnementale des captages prioritaires
de la Nièvre sur le bassin Seine Normandie*

Stratégie de préservation de la Ressource en eau

Ville de Clamecy

Période de validité 2026 - 2030



SOMMAIRE

1	CARTE D’IDENTITE DE LA COMMUNE DE CLAMECY	4
2	ENJEUX DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE	7
2.1	Enjeux qualitatifs	7
2.1.1	<i>Le captage du Foulon</i>	<i>7</i>
2.1.2	<i>Le captage de la Fontainerie</i>	<i>9</i>
2.1.3	<i>Unité de traitement de l’eau potable (UTEP)</i>	<i>11</i>
2.1.4	<i>Démarches BAC engagées</i>	<i>12</i>
2.1.5	<i>Caractéristiques des BAC.....</i>	<i>14</i>
2.1.6	<i>Avancement des démarches DUP.....</i>	<i>15</i>
2.2	Etat des lieux quantitatifs globaux des captages Foulon et Fontainerie	16
3	OBJECTIFS STRATEGIQUES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE.....	19
3.1.1	<i>Volet qualitatif</i>	<i>19</i>
3.1.2	<i>Volet quantitatif.....</i>	<i>20</i>
4	OBJECTIFS OPERATIONNELS DE PRESERVATION	21
4.1.1	<i>Volet qualitatif</i>	<i>21</i>
4.1.2	<i>Volet quantitatif.....</i>	<i>23</i>
5	PROGRAMME D’ACTIONS DE LA STRATEGIE	24
5.1	Conclusion	24

Stratégie rédigée par : Mathias CORTHAY – animateur à la Cellule d’animation agro-environnementale des captages prioritaires du nord de la Nièvre sur le bassin Seine-Normandie

Documents de référence :

- DUP des captages du Foulon et de la Fontainerie
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable de Clamecy - 2022
- Rapports d'activités du délégataire - « Veolia Eau » - 2019 à 2024
- Les données utilisées pour les graphiques de la qualité de l’eau proviennent des sources suivantes :
 - suivi renforcé de la cellule d’animation,
 - suivi de l’AESN
 - contrôles sanitaires de l’ARS

PREAMBULE

Le 12^e programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, « Eau, climat & Biodiversité » qui engage la période 2025-2030, vise à mobiliser les acteurs autour des ambitions communes suivantes :

- garantir un bon état des eaux,
- préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- accompagner la transition agricole pour l'eau
- reconquérir la biodiversité.

Au cœur de ce programme se situe la notion de sobriété des usages, qui se positionne « comme un levier pour renforcer la résilience des territoires et du bassin face au changement climatique ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente stratégie qui représente le fil conducteur de la vision à l'action afin de fédérer une nouvelle dynamique de préservation de la ressource en eau pour assurer la permanence de l'approvisionnement du réseau public par une eau conforme aux exigences sanitaires.

A cette fin, la présente stratégie comporte deux volets :

- le volet qualitatif qui renseigne sur l'état de la qualité de la ressource et sur les objectifs stratégiques de reconquête de cette qualité.
- le volet quantitatif qui contient l'état des lieux de la ressource selon les dernières données disponibles ainsi que les objectifs de sobriété visés qui permette de prioriser les interventions en termes de protection et gestion quantitative de la ressource.

1 Carte d'identité de la commune de Clamecy

	Nombre d'abonnés Nombre d'habitants desservis Nombre de communes desservies Délégation de service public à Veolia pour la production et la distribution	2 330 3 778 5
	Nb de captages prioritaires sensibles « Grenelle » Volume annuel autorisé pour le Foulon Pour la Fontainerie : aucune limitation n'est inscrite à la DUP Volume prélevé en 2019 Volume prélevé en 2024	2 547 500 m ³ 592 612 m ³ 506 342 m ³
	Unité de traitement de l'eau potable (UTEP) : Station de Beaugy (reliée uniquement au captage de la Fontainerie) • Régulation de la turbidité par des filtres à sable • Traitement des pesticides par charbon actif • Désinfection au chlore • Débit horaire journalier	1 680 m ³ /j
	Longueur de réseau :	85 km
	Nombre de réservoirs • Capacité totale	4 2175 m ³
	Indicateurs 2024 : • Prix du service pour 120 m³ • Indice linéaire de consommation ILC • Indice linéaire de perte en réseau ILP • Rendement net du réseau • Taux moyen de renouvellement du réseau	2.49 €TTC/m ³ 6.93 m ³ /j/km 5.51 m ³ /j/km 75.1 % 0.24%

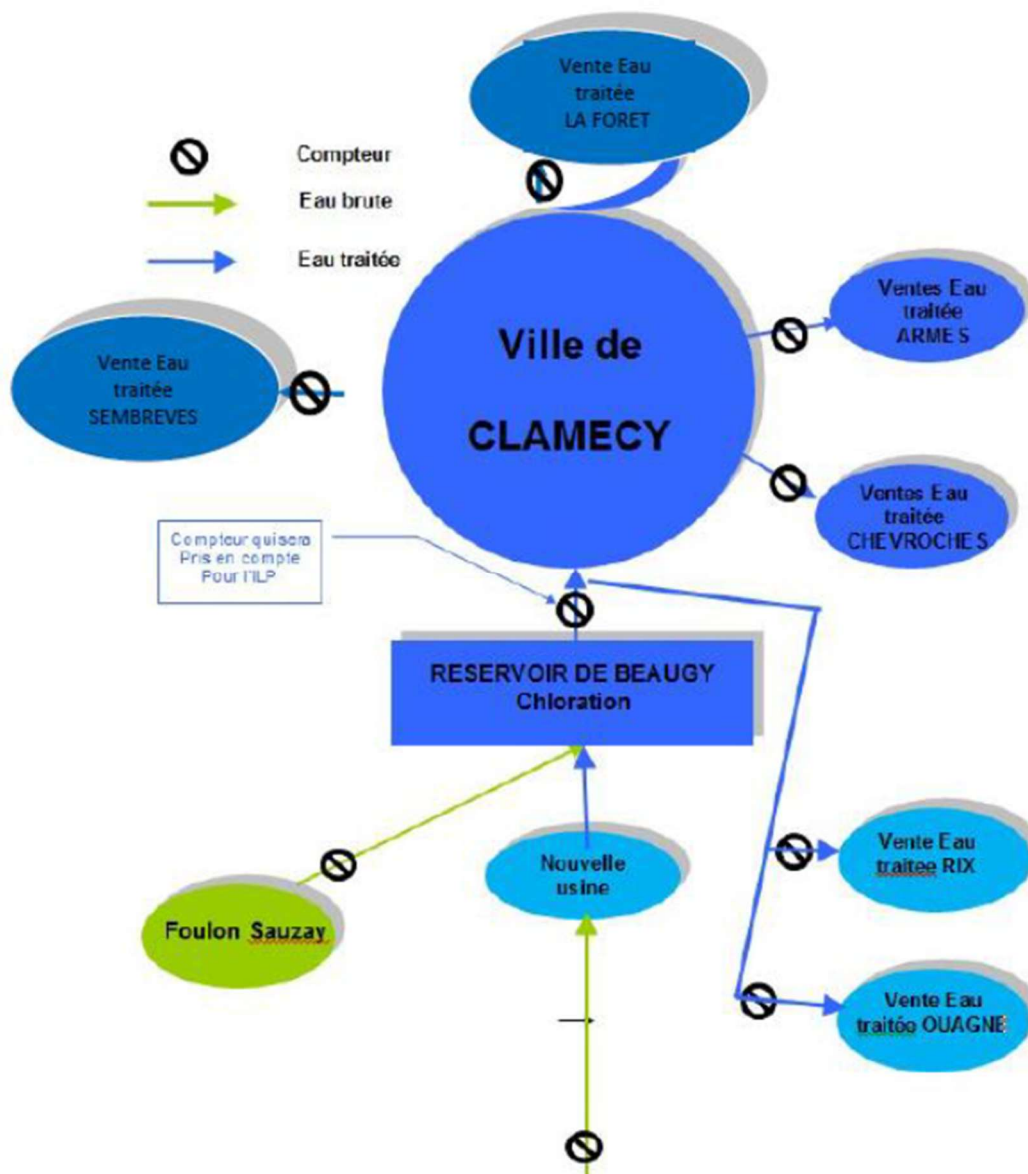
La ressource en eau de la commune de Clamecy provient de deux captages, le Foulon (BSS001FUGQ) et la Fontainerie (BSS001FUPG). Ces deux captages sont des captages prioritaires, sensibles classés « Grenelle ». Le captage du Foulon provient d'un forage alors que celui de la Fontainerie provient d'une source. La station de traitement de l'eau de Beaugy est opérationnelle depuis 2012 et raccordée au captage de la Fontainerie. Le captage du Foulon, n'est quant à lui pas raccordé à la station.

La production et la distribution d'eau fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) à l'entreprise « Veolia Eau ». La tarification est progressive, le tarif augmente avec l'élévation de la consommation. Le coût global de production AEP, calculé sur la base des charges totales tirées du compte annuel de résultat et du volume annuel produit (851 429 € / 472 814 m³), se monte à 1.80 €/m³ en 2024. Les charges totales s'élèvent à 851 429 € dont 838 574 € pour les coûts de fonctionnement et 12 855 € pour les coûts d'investissement.

Le rendement du réseau varie entre 75 et 80 % depuis 5 ans avec une moyenne interannuelle de 77%. L'indice linéaire de pertes présente une moyenne des variations interannuelles de 5.4 m³/km/j.

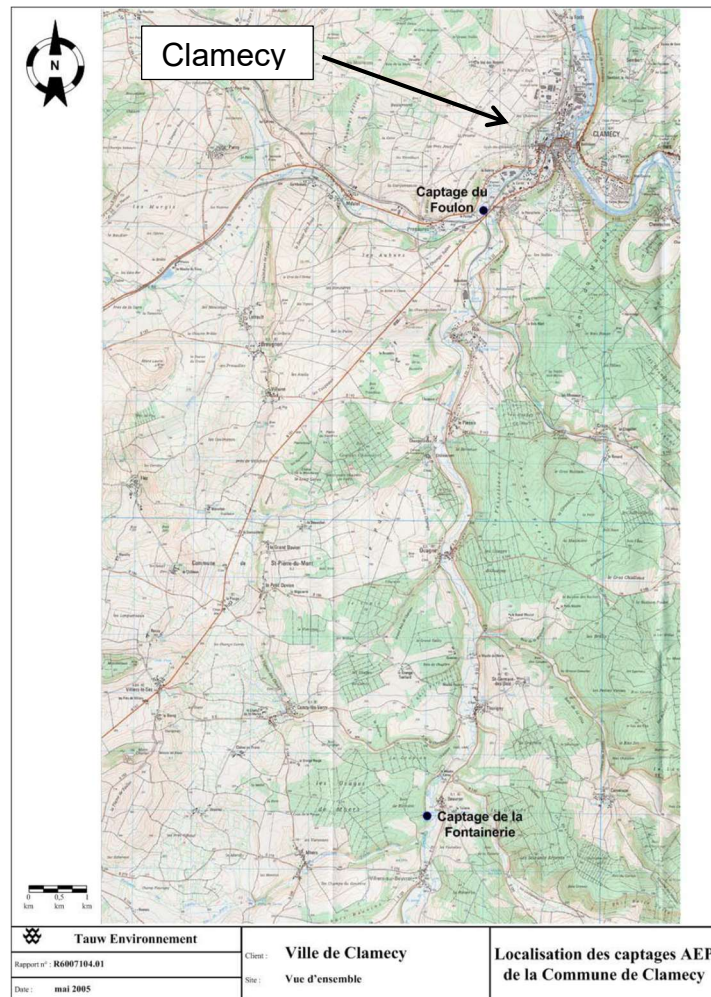
D'un point de vue stratégique, le captage de la Fontainerie assure la continuité de l'approvisionnement en eau sur toute l'année. Le captage du Foulon complète l'eau traitée lorsque les capacités de la Fontainerie diminuent, mais il n'y a pas de traitement sauf la désinfection. Les filtres de la station de traitement peuvent traiter jusqu'à 20 NTU et 70 m³/h. Ils ne seraient donc pas suffisants pour traiter les 2 ressources. Il reste de l'espace dans la station pour installer un nouveau filtre (mais pas possible de mettre un nouveau filtre fermé et un filtre à CAG pour traiter les pesticides). Ces travaux nécessitent notamment de traverser le Beuvron entre l'usine et la bâche de stockage, cela pourrait se faire en encorbellement sur le pont. Pour l'instant les travaux ne sont pas envisagés parce que l'eau du captage du Foulon ne présente pas de problématique de turbidité.

Schéma de fonctionnement du réseau de Clamecy



Le dernier schéma directeur date d'octobre 2022 et la rédaction du PGSSE est intégrée au contrat de DSP et sera réalisée par le délégataire d'ici 2027.

Localisation des deux captages par rapport à la ville de Clamecy



2 Enjeux de préservation de la ressource

2.1 Enjeux qualitatifs

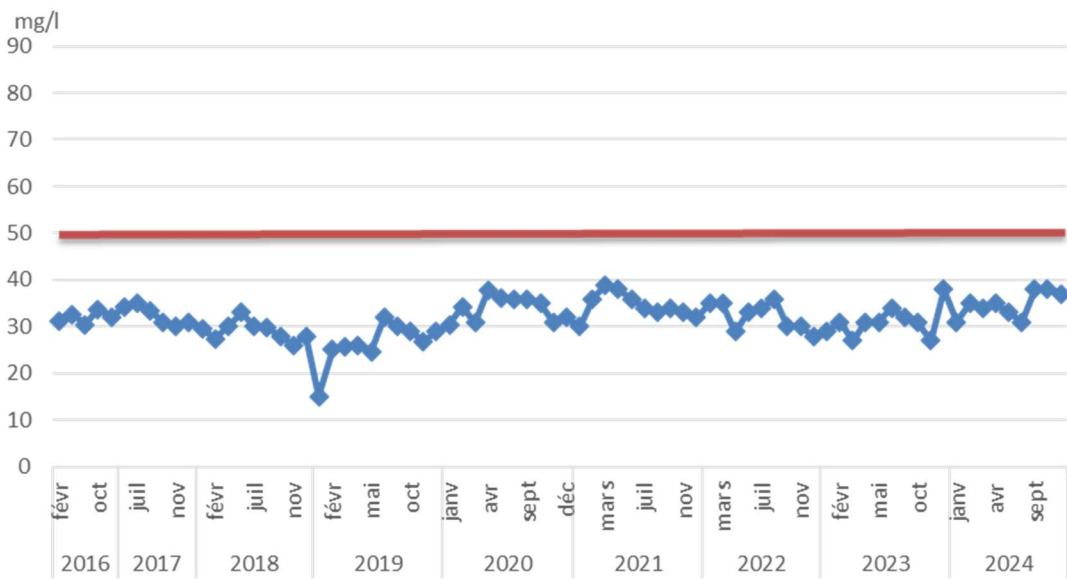
Les captages du Foulon et de la Fontainerie sont dans la liste des captages sensibles de l'AESN et sont définis comme captage prioritaire. Le captage du Foulon provient d'un forage alors que celui de la Fontainerie provient d'une source. Les enjeux de la qualité de l'eau pour chaque captage sont décrits séparément dans les deux sections suivantes.

2.1.1 Le captage du Foulon

Les valeurs nitrates sont en deçà de l'objectif réglementaire (50 mg/L). Les fluctuations des teneurs semblent être cyclique et plus ou moins marquée en fonction des années, mais paraissent se stabiliser autour de 33-35 mg/L. Mais les valeurs nitrates restent cependant systématiquement **en dessous de la norme réglementaire de 50 mg/l**.

Evolution des taux de nitrates entre 2016 et 2024 sur le captage de Foulon

27 analyses : février 2016 à novembre 2024



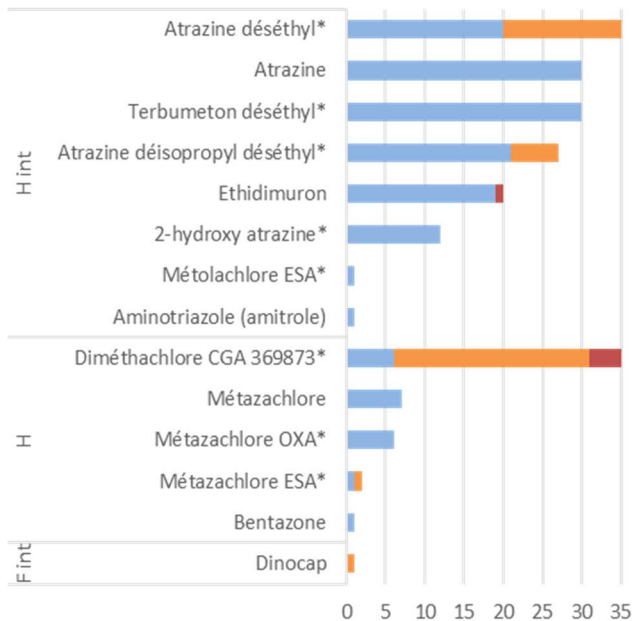
Concernant le suivi des résidus de produits phytosanitaires, les graphiques ci-dessous comparent deux périodes d’analyse : 2018 à 2020 et 2022 à 2024. Les barres correspondent au cumul du nombre de détections sur la période correspondante. Les résultats sont présentés par ordre décroissant : les molécules en haut sont celles qui ont été détectées le plus de fois sur la période. Elles sont classées par type : H : Herbicides, H int : Herbicides Interdits, F : Fongicides, AL : Anti-Limaces. Les dépassements à la norme de 0.1 µg/L sont marqués en rouge, mais ne tiennent pas compte de la pertinence de la molécule. Les dépassements strictement réglementaires sont présentés dans le paragraphe suivant.

A la suite des 26 analyses effectuées entre 2022 et 2024 sur le captage du Foulon, 25 molécules de pesticides ont été détectées. Les **paramètres déclassant** pour la qualité de l’eau sont causés par 3 molécules, qui font l’objet d’un dépassement réglementaire à la norme de 0.1 µg/L. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Molécules	Dépassements
Atrazine déisopropyl déséthyl	1
Diméthachlore CGA 369873	2
Métazachlore ESA t	1

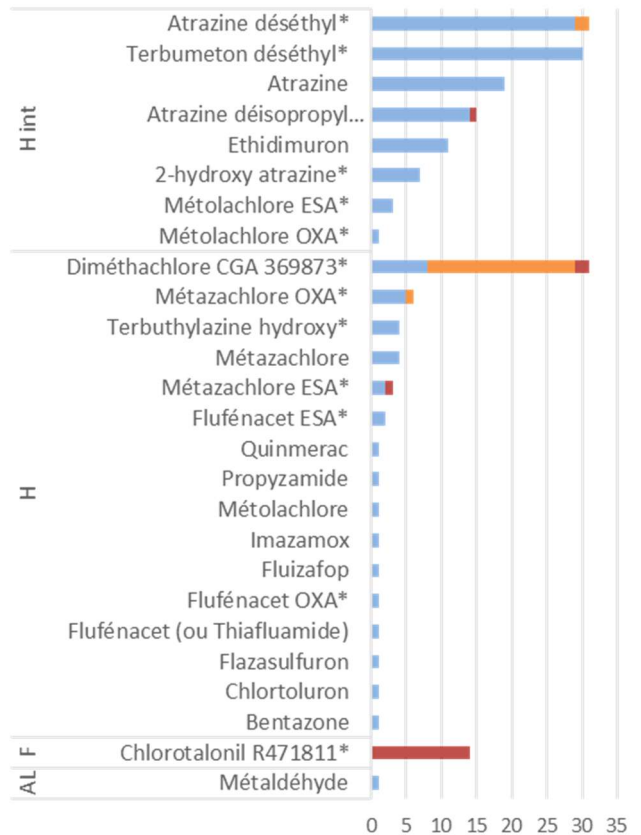
Résultats des analyses phytosanitaires sur le captage du Foulon

28 analyses / janvier 2018 à décembre 2020



0,05 0,1 µg/l
 Nombre de détections

28 analyses / janvier 2022 à décembre 2024



Le métabolite du Chlorothalonil R471811 présente 13 dépassements à une concentration 0.1µg/l, mais ne compte pas comme dépassement réglementaire, parce que ce métabolite a été déclaré non pertinent par l'ANSES en 2024.

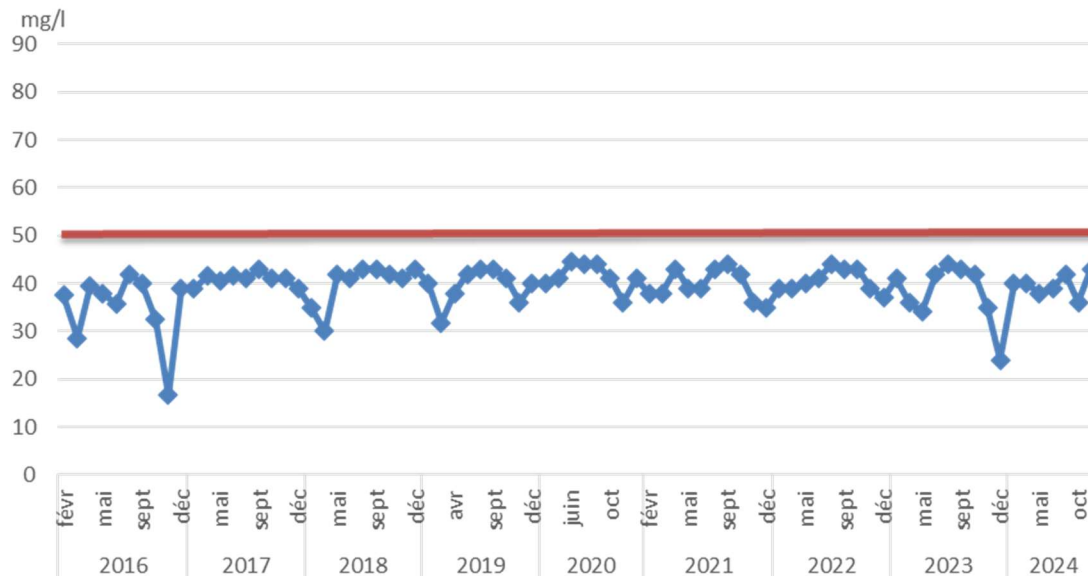
Il est à noter que le Diméthachlore CGA 369873 en plus d'être l'objet de plusieurs dépassements est retrouvé avec des teneurs élevées sur plus de 20 prélèvements. En comparaison, la période 2018-2020 présente une moins grande quantité de molécules détectées, mais celles-ci sont également détectées sur la période 2022-2024 et dans des proportions semblables. Le Chlorothalonil R471811, en revanche n'est pas ciblé par les analyses sur la période 2018-2020.

2.1.2 Le captage de la Fontainerie

Les teneurs en nitrates au niveau du captage de la Fontainerie oscillent entre de 40-42 mg/L avec des chutes à 30 mg/L vers le mois d'avril. Les teneurs observent une tendance légèrement en hausse sur cette période. Mais les valeurs nitrates restent systématiquement **en dessous de la norme réglementaire de 50 mg/l**.

Evolution des taux de nitrates entre 2016 et 2024 sur le captage de la Fontainerie

83 analyses : février 2016 à novembre 2024



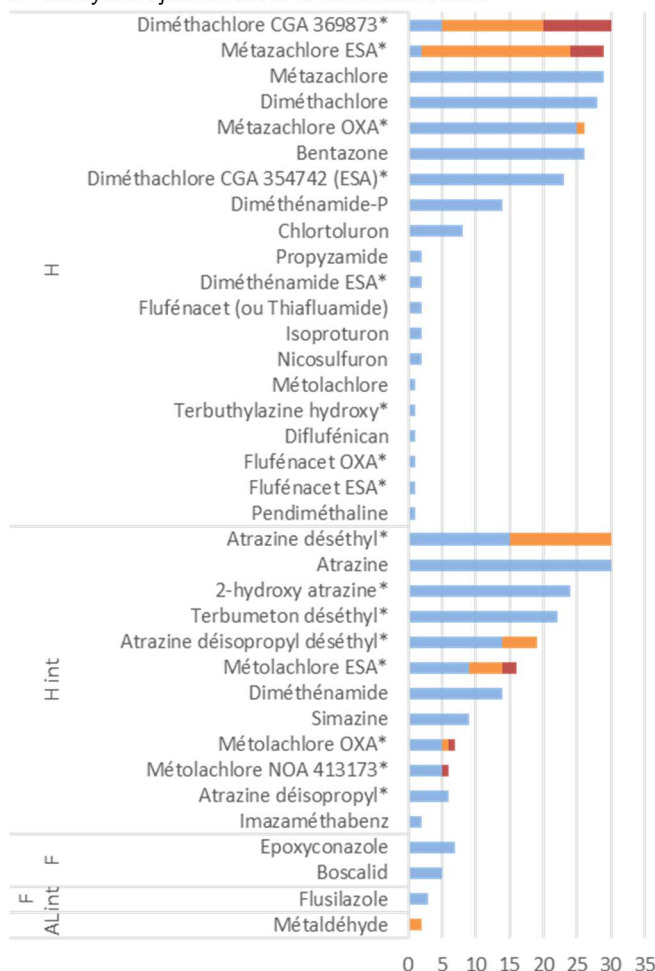
Concernant les produits phytosanitaires, 24 analyses ont été réalisées sur le captage de la Fontainerie à Beuvron. 28 molécules ont été décelées. Les **paramètres déclassant** pour la qualité de l’eau sont causés par deux métabolites de l’atrazine qui ont franchi le seuil réglementaire (4x). Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Molécules	Dépassements
Atrazine déséthyl	2
Atrazine déisopropyl déséthyl	2

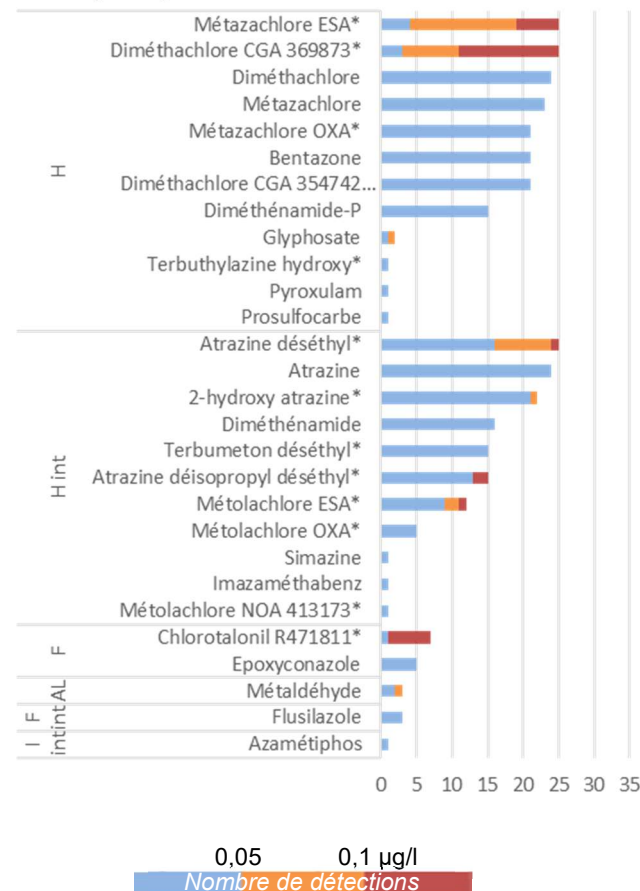
Tandis qu’on retrouve les métabolites Diméthachlore CGA 36873 (18x), Métazachlore ESA (7x) et Métolachlore ESA (1x) et Chlorothalonil R471811 (6x) dans des dépassements non pertinents supérieurs à 0.1µg/l. Le Diméthachlore et le De plus le Métazachlore ainsi que leurs métabolites représentent les molécules les plus détectées avec le Bentazone et le Diméthénamid-P.

Résultats des analyses phytosanitaires sur le captage de la Fontainerie

24 analyses : janvier 2018 à décembre 2020



24 analyses : janvier 2022 à décembre 2024



Les deux périodes comparées révèlent une situation similaire avec moins de molécules détectées sur la période 2022 – 2024. Le Chlorothalonil n’est pas ciblé sur la période 2018-2020.

2.1.3 Unité de traitement de l’eau potable (UTEP)

Au niveau de la station de traitement des eaux de Beaugy, dont la maintenance est assurée par la VEOLIA eau, les traitements existants pour le captage de la Fontainerie sont de plusieurs types :

- régulation de la turbidité par des filtres à sables
- une chloration pour la potabilisation de l’eau et l’élimination des germes potentiellement impactant pour la santé des usagers (bactéries, ...)
- traitement de réduction des molécules phytosanitaires avec des charbons actifs

Pour le captage du Foulon seule une chloration est effectuée avant injection dans le réseau, étant donné que ce captage n’est pas relié à l’amont de la station de traitement.

2.1.4 Démarches BAC engagées

Les périmètres définissant la zone de protection des bassins d'alimentation de captages (BAC) pour les captages du Foulon et de la Fontainerie ont été fixés dans l'arrêté préfectoral du 21 avril 2010. La cellule d'animation agro-environnementale pilote l'animation et met en œuvre les plans d'actions définis dans l'arrêté du 9 mai 2016.

Le tableau ci-dessous résume les principales actions inscrites au CTEC 2022-2024.

Tableau de synthèse des actions du CTEC 2022-2024

Action	Réalisé	% Réalisé
Suivi des indicateurs		
Suivi renforcé de la qualité de l'eau	- 72 prélèvements sur trois captages - Qualité de l'eau stationnaire avec 23 dépassements nitrates et 17 dépassements phytos sur l'ensemble des captages	86
Suivi du réseau de reliquats azotés	- 105 parcelles prélevées en reliquats entrée hiver - REH médian 63 kg N/ha, en dessus de la valeur seuil 50	67
Suivi des assolements sur les 6 BAC	- 8% de la SAU arable en colza - 23% de la SAU traitée au chlore	50
Dispositif azote		
Entretiens avec les agriculteurs pour accompagner leur gestion de l'azote	- 32 agriculteurs engagés dans le dispositif - 40% des agriculteurs engagés bénéficient chaque année d'un diagnostic azote - 50 prélèvements de reliquats azotés en sortie d'hiver (RSH)	74
Dispositif PSE		
Incitation à la réduction de l'usage des herbicides sur 3 BAC	- 3 ateliers d'intelligence collective avec les agriculteurs pour approfondir la réflexion sur l'évolution des systèmes de culture - 20 exploitations engagées sur 3 BAC - 1213 ha SAU sur les BAC - 12 contrôles réalisés - 470'024 € versés	130

Action	Réalisé	% Réalisé
Soutien à l'agriculture biologique (AB)		
Assurer le maintien de l'AB sur les BAC dans une période peu favorable	- 3 exploitations AB contractualisées en PSE - 1 journée technique - 19% de SAU en AB	43
Filière BNI		
Développer une filière de luzerne sur le territoire des BAC pour promouvoir sa culture sur les BAC et faire évoluer les systèmes de culture	- étude de diagnostic approfondie sur la culture de luzerne sur le territoire des BAC - 22% de la SAU arable des BAC en BNI	66
Agroforesterie		
Promouvoir l'agroforesterie auprès des agriculteurs des BAC	- aucune action réalisée	0
Stratégie foncière		
Veille sur les opportunités d'acquisition foncière	- aucune action réalisée	0

Trois indicateurs de suivi ont été déterminés : la qualité physico-chimique de l'eau brute des captages, l'évolution de l'assolement sur la SAU des BAC et la teneur en reliquats azotés des sols en entrée d'hiver.

Le suivi des reliquats azotés en entrée d'hiver (REH) a été mis en place sur le BAC de la Fontainerie avec un réseau de parcelles suivies depuis 2015. Ce réseau de suivi des REH est associé au dispositif azote réalisé avec les agriculteurs de manière à établir avec eux à l'issue de chaque campagne un bilan de leurs pratiques azotées et les inciter à affiner leur plan de fumure de la campagne suivante à l'aide des prélèvements de reliquats azotés en sortie d'hiver (RSH).

Sur les BAC du Foulon et de la Fontainerie, le dispositif des PSE a été déployé en 2022 pour inciter les agriculteurs à réduire l'usage des herbicides et engager un changement des systèmes de cultures à travers une rémunération de leur prestation sur la base de leur service rendu à la préservation de la qualité de l'eau. Ce dispositif comporte exclusivement des polyculteurs-éleveurs, alors que l'intention du dispositif était de cibler également les céréaliers. En effet, la rémunération, à hauteur de 70€/ha, n'est pas suffisante au vu du risque engagé par la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Toutefois, les PSE ont permis de remplacer l'aide au maintien de l'agriculture biologique, dans un contexte de crise depuis 2023.

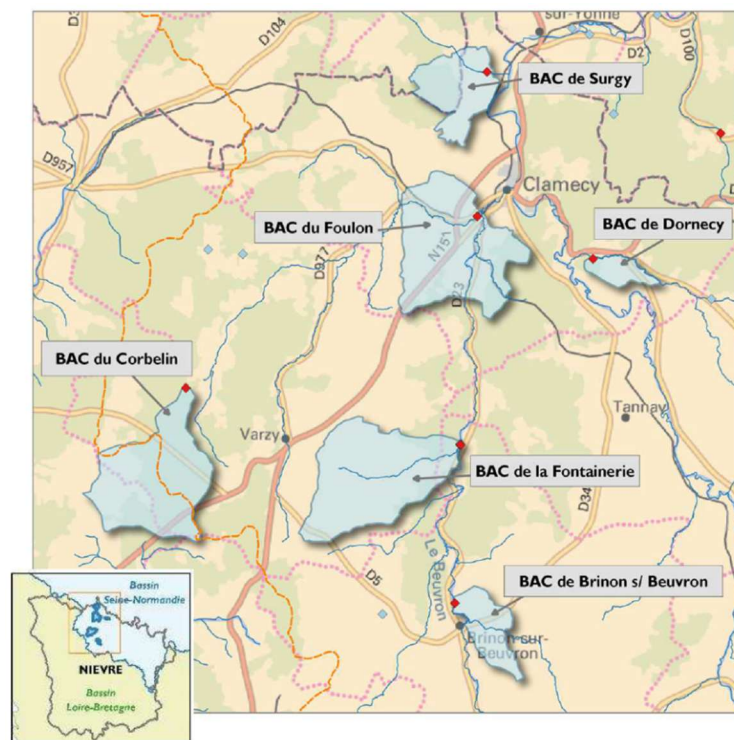
Un bilan des premiers engagements PSE sera réalisé courant 2026 avec l'objectif d'élaborer une nouvelle mouture qui soit en mesure d'élargir les agriculteurs-cible.

Un projet de développement de filière bas niveau d'intrant (BNI) de luzerne sur le territoire est en cours. Une étude a été mandatée afin de déterminer la méthode d'accompagnement appropriée pour cette filière.

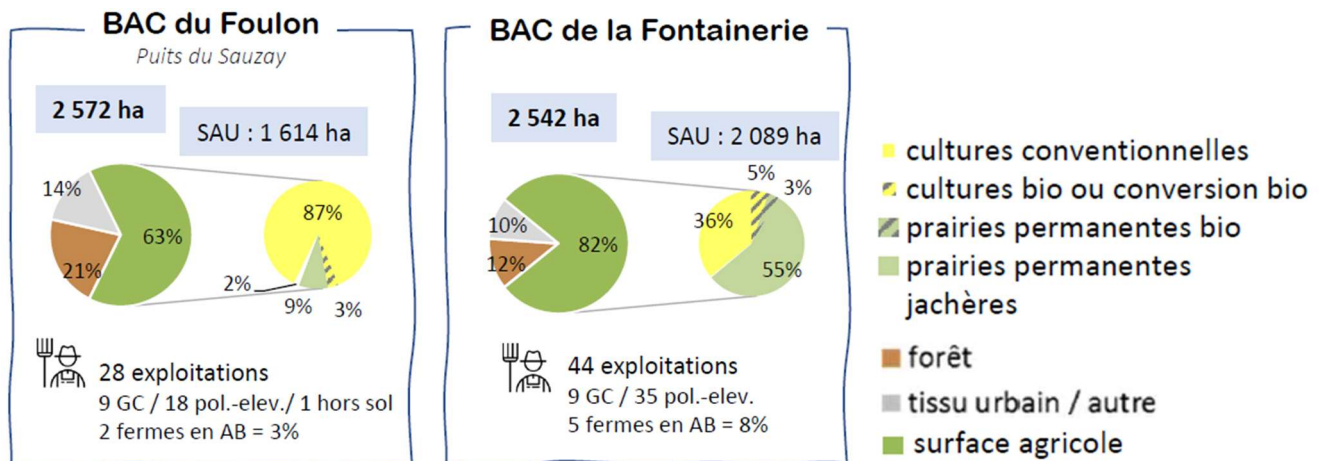
Les actions liées au développement de l'agroforesterie et d'une stratégie foncière n'ont pas pu être réalisées en raison du manque de temps d'animation qui ne comporte pour l'instant qu'un ETP. La gestion du dispositif des PSE en occupe une part importante (40-50%). A ce titre, il est apparu plus stratégique de miser sur 3 actions phares et tisser des liens entre elles, de manière à garantir l'efficacité de la mise en œuvre tout en assurant une meilleure pertinence du temps d'animation investi. Tant l'agroforesterie que la stratégie foncière demandent un investissement en temps important pour que leur action ait une portée suffisante à initier un changement. Il est apparu plus stratégique de se concentrer sur les 3 actions phares : dispositif azote, PSE et développement de filière.

2.1.5 Caractéristiques des BAC

L'illustration ci-dessous permet de situer géographiquement le territoire ainsi que les BAC du Foulon et de la Fontainerie parmi les autres BAC portés par la cellule d'animation.



Et ci-dessous, la carte d'identité des deux BAC.



2.1.6 Avancement des démarches DUP

La DUP d'origine a été signée le 3 mars 1987 pour les deux captages :

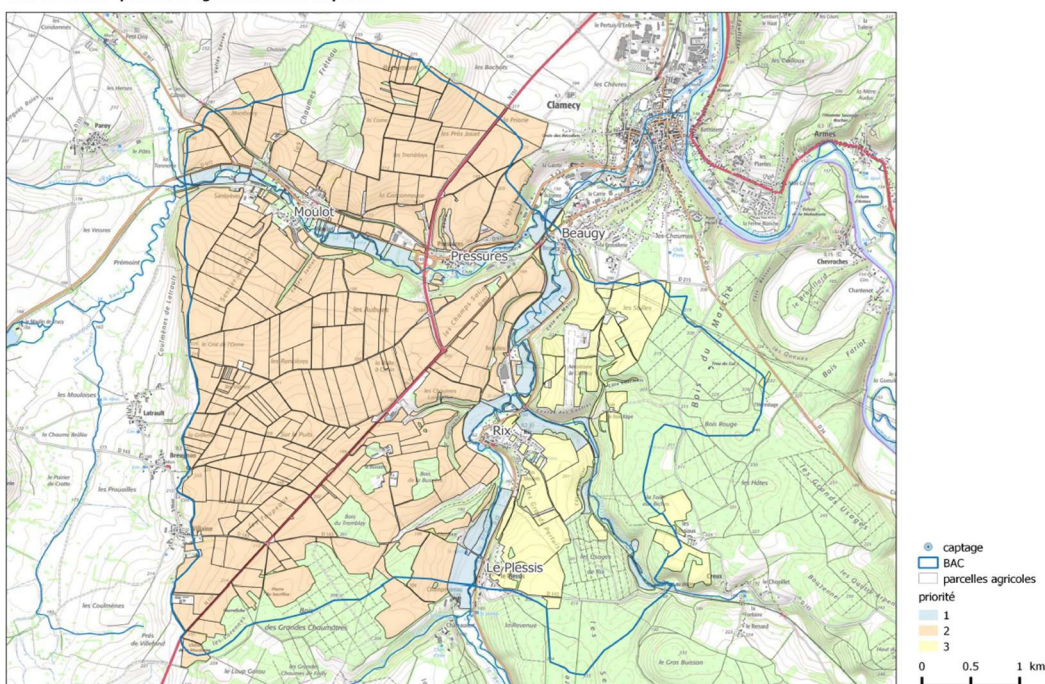
- Captage du Foulon : arrêté préfectoral n°57-655
- Captage de la Fontainerie : arrêté préfectoral n°87-654

Un nouvel arrêté a été signé le 9 mai 2016 fixant le périmètre de protection des deux bassins d'alimentation de captages ainsi que le programme d'actions à mettre en œuvre sur ces périmètres :

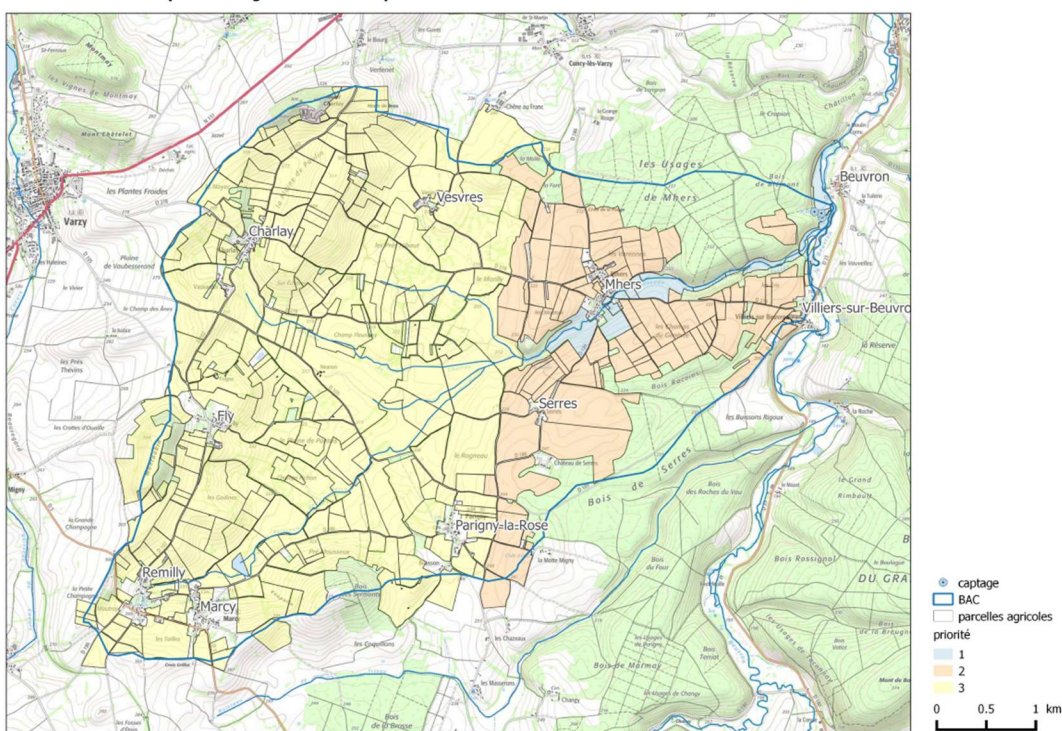
- Captage du Foulon : arrêté préfectoral n°2016-DDT-610
- Captage de la Fontainerie : arrêté préfectoral n°2016-DDT-611

La DUP du Foulon définit trois périmètres de protection : immédiat, rapproché et éloigné. Le périmètre rapproché comprend des prairies permanentes et une zone résidentielle en lotissement. Le périmètre éloigné englobe des parcelles agricoles de cultures qui sont intégrées dans le dispositif de l'animation agro-environnementale du BAC du Foulon. Dans ces périmètres, les prescriptions énoncées dans l'arrêté sont respectées pour les zones non agricoles. Concernant les zones agricoles, la limitation d'usage des produits phytosanitaires est intégrée au programme d'action à travers le dispositif des PSE.

La DUP de la Fontainerie comporte également trois périmètres. En revanche les périmètres rapprochés et éloignés sont tous en zone agricole. Les interdictions réglementaires qui ne concernent pas directement l'activité agricole sont respectées. Pour la partie agricole, l'animation agro-environnementale traite de la problématique des pollutions diffuses dues à l'usage des intrants azotés et des pesticides à travers le réseau de reliquats azotés et le dispositif PSE de réduction des herbicides.

BAC du Foulon - parcellaire agricole et zones de priorité

Lison Delsalle - animation agro-environnementale - novembre 2018
sources : étude BAC, DTPA, fond IGN (c)

BAC de la Fontainerie - parcellaire agricole et zones de priorité

Lison Delsalle - animation agro-environnementale - novembre 2018
sources : étude BAC, DTPA, fond IGN (c)

2.2 Etat des lieux quantitatifs globaux des captages Foulon et Fontainerie

Les captages du Foulon et de la Fontainerie sont tous deux prélevés sur la masse d'eau souterraine FRGG061 (calcaires et marne du Dogger-Jurassique supérieur du Nivernais nord). L'ouvrage de la Fontainerie capte l'eau sur une résurgence tandis que celui du Foulon fait l'objet d'un forage.

C'est une nappe karstique libre d'une surface de 1700 km² d'une profondeur pouvant atteindre 200 mètres. Le volume en eau est considérable et la nappe se caractérise par une forte perméabilité et une circulation rapide due au caractère karstique (fissurations). L'état quantitatif est considéré comme bon avec un objectif de maintien du bon état.

La DUP du captage du Foulon autorise un prélèvement autorisé de 1500 m³/j soit un volume annuel de 547 500 m³. La DUP du captage de la fontainerie n'indique pas de prélèvement autorisé : « La commune de Clamecy est autorisée à dériver les eaux de cette émergence pour les besoins de son réseau public de distribution ».

La distribution compte trois types d'abonnés :

- abonnés domestiques
- abonnés non domestiques (artisans, industrie, établissements publics, agriculture)
- autres services d'eau potable (volumes exportés)

L'utilisation des volumes est renseignée dans le tableau ci-dessous pour la période 2019-2024

Tableau des volumes exploités

Volume m ³	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prélevé	592 702	582 710	528 649	552 774	504 658	506 342
<i>dont Foulon</i>	172 657	582 710	234 115	186 736	183 962	215 452
<i>dont Fontainerie</i>	420 045	327 616	294 534	366 038	320 696	290 890
Produit	543 708	536 836	498 551	516 676	467 148	472 814
Vendu en gros	58 840	54 671	55 502	64 178	50 353	50 871
Mis en distribution	484 868	482 165	443 049	452 498	416 795	421 943
Consommé autorisé	367 174	341 576	321 041	340 728	304 821	304 113
Comptabilisé	355 409	310 572	313 651	286 314	277 474	273 766
Fuite / pertes	105 958	145 608	104 984	111 170	111 974	117 830

Jusqu'à aujourd'hui, aucun des deux captages n'a présenté de problèmes de recharge dû aux sécheresses. La disponibilité de la ressource reste suffisante pour couvrir les besoins actuels. Les deux captages sont équipés d'un système de mesure et d'enregistrement permettant le suivi des niveaux. A ce jour, aucune étude du volume prélevable n'a été réalisée et aucun outil de modélisation n'est utilisé.

Entre 2019 et 2024, le volume des prélèvements observe une baisse de 14.6%, qui représente un volume annuel non prélevé de 86 360 m³, alors que le volume de fuites est assez stable. La diminution du nombre d'usagers ainsi que l'arrêt du grand bassin de la piscine de Clamecy en 2021 induisent une diminution de la consommation. Cependant, cela n'explique pas entièrement cette baisse. Une analyse plus approfondie est en cours de réalisation par Veolia Eau.

L'évolution de la performance du réseau de distribution est présentée dans le tableau ci-dessous à l'aide de 4 indicateurs suivants :

- rendement net du réseau exprimé en %,
- indice linéaire de pertes (ILP) exprimé en m³/jour/km
- indice linéaire de la consommation (ILC) exprimé en m³/jour/km
- taux de renouvellement exprimé en %

La moyenne du rendement net du réseau sur la période 2019-2024 est de 77,0%. Cette valeur est en deçà de l'objectif du rendement net minimum fixé par le SDAGE 2022-2027 qui s'élève à 80%.

Tableau de l'évolution de la performance du réseau de distribution d'après les indicateurs

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement net	80.5	72.9	78.9	78.4	76.0	75.1
ILP	4.57	6.81	4.92	5.24	5.25	5.51
ILC	17.8	15.9	15.9	16	14.3	14.3
Taux renouvellement	-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.24

Les moyennes de l'ILP et de l'ILC se montent respectivement à 5.4 et 15.7. Cette valeur est en deçà de l'objectif du SDAGE 2022-2027 : ILP < 1.5. Selon le référentiel de l'Agence de l'eau Adour Garonne présenté dans le tableau ci-dessous, le réseau de distribution de Clamecy, avec un ILC moyen de 15.7, fait partie de la catégorie « intermédiaire », ce qui lui attribue une performance médiocre.

Le taux de renouvellement du réseau est nul entre 2020 et 2023. La rédaction d'un schéma directeur finalisé en octobre 2022 est venu combler cette lacune et le renouvellement de la DSP a été l'occasion de négocier des travaux d'investissement pour l'amélioration de l'état patrimonial.

Référentiel d'évaluation de la performance des réseaux de distribution d'eau potable

Type	Rural ILC 0-10	Intermédiaire ILC 10-20	Urbain ILC >20
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Les gros consommateurs d'eau sont les artisans et industriels ainsi que certaines institutions publiques. Ces consommations représentent près de 40% des volumes consommés autorisés. Le tableau ci-dessous présente un échantillon des gros consommateurs de Clamecy dont les volumes consommés sont supérieurs à 2000 m³. En raison de données parfois lacunaires entre 2019 et 2024, le choix a été fait de

considérer un échantillon de gros consommateurs dont les données 2019 et 2024 sont disponibles. Cela permet de mettre en évidence la tendance des volumes consommés sur la période 2019-2024.

Tableau des volumes « gros consommateurs »

Gros consommateurs Echantillon	Consommation 2019 m³	Consommation 2024 m³	Variation %
Jacquet	49 822	38 889	- 22
Speciality Operations France	16 666	19 380	16
Centre Jeanne Saimpol	5 781	7 181	24
Maison de retraite	6 523	6 693	3
Morvan Charcuteries	7 308	5 557	- 24
Mairie Clamecy – Piscine	8 845	2 875	- 67
Lycée Romain Rolland	5 914	3 923	- 34
Morvan distribution	5 194	3 918	- 25
TOTAL	117 863	90 801	- 23

L’entreprise Jacquet, boulangerie industrielle, consomme à elle seule près de 30% du volume total des gros consommateurs et est un employeur important du territoire. Afin de sécuriser son approvisionnement en eau, la canalisation entre la station de traitement et l’usine est en voie de doublement, afin d’assurer la continuité de l’approvisionnement en cas de rupture de canalisation.

On observe une baisse de 23% des gros volumes consommés entre 2019 et 2024. Même si certaines entreprises ont augmenté leur consommation sur cette période, la tendance reste à la baisse. La diminution de consommation la plus importante (67%) est causée par la piscine municipale. Elle est due à la fermeture du grand bassin, dont la rénovation a été définitivement abandonnée en raison des coûts d’investissement et d’entretien élevés. Si on enlève cet événement extrême, la baisse de consommation se porte à 18%, ce qui se rapproche de la diminution de 14.6% des prélèvements observés.

3 Objectifs stratégiques de protection de la ressource

3.1.1 Volet qualitatif

Les élus ont décidé de poursuivre l’animation agro-environnementale dans un objectif d’améliorer la qualité des eaux brutes sur une échéance de long terme fixée à 18 ans et correspondant à 3 programmes de l’AESN. L’objectif de qualité « long terme » visé sera déterminé au cours de la présente stratégie et servira de référence pour les suivantes.

La période de validité de la présente stratégie s’étend de 2026 à 2030. Sa durée est donc de 5 ans. Elle prendra fin en même temps que le XII^{ème} programme de l’AESN et fera l’objet d’un bilan qui servira de base à l’élaboration de la stratégie suivante dont la durée sera équivalente au prochain programme de l’AESN.

L'objectif de qualité des eaux brutes de la présente stratégie a été défini par les élus dans l'intention de maintenir la qualité actuelle et de palier à sa dégradation. C'est donc une période de consolidation qui a été décidée et un point de vigilance est accordé sur le suivi des captages, de manière à s'assurer que la qualité reste stable.

Les indicateurs chiffrés sont décrits par captage dans les deux sections suivantes.

Captage du Foulon :

Il est prévu de poursuivre le suivi renforcé des analyses d'eau brute au captage du Foulon en complément des analyses réalisées par l'AESN. Les objectifs de qualité de l'eau sont fixés comme suit :

- la concentration en nitrates est maintenue sous la limite des 50 mg/litre en maintenant la valeur de moyenne actuelle de concentration par analyse de 35 mg/l.
- les limites de concentration en matière active de produits phytosanitaires et leurs métabolites sont définis comme suit :
 - maximum 5 dépassements/an supérieurs à 0.1 µg/l indépendamment de la pertinence
 - aucun dépassement réglementaire à la norme de 0.1 µg/l (molécules pertinentes)

Captage de la Fontainerie :

Le suivi renforcé des analyses au captage est assuré par l'AESN. Les objectifs de qualité de l'eau sont fixés comme suit :

- la concentration en nitrates est maintenue sous la limite des 50 mg/litre en maintenant la valeur de moyenne actuelle de concentration par analyse de 40 mg/l.
- la concentration en matière active de produits phytosanitaires et leurs métabolites :
 - maximum 10 dépassements/an supérieurs à 0.1µg/l indépendamment de la pertinence :
 - aucun dépassement réglementaire à la norme de 0.1µg/l (molécules pertinentes)

3.1.2 Volet quantitatif

La période de référence 2019 à 2024 est marquée par une diminution des prélèvements de 14.6%. Le SDAGE 2022-2027 prévoit une réduction des prélèvements de 14.5% sur l'ensemble du bassin Seine Normandie.

La présente stratégie prévoit d'ici à 2030 **une augmentation du rendement net du réseau de 3.8% et une baisse de 15% des fuites.**

Les objectifs chiffrés des indicateurs d’ici à 2030 sont:

- Rendement net : 80%
- ILP : 4.7.
- ILC : 14

Tableau récapitulatif des objectifs de réduction de prélèvement d’ici 2030

Volume	2024	2030	Evolution		
	m³	m³	delta	%	% / an
Fuite / pertes	117 830	100 156	17 674	- 14.9	- 2.5
Rendement net	77	80	-	+ 3.8	+ 0.75
ILP	5.4	4.7	-	- 12.9	- 2.6
ILC	15.7	14.0	-	- 10.8	- 2.2

Le schéma directeur 2023-2032 planifie et chiffre les travaux à réaliser sur le réseau sur une période de 10 ans. En cohérence avec ce schéma directeur, il a été décidé d’agir conjointement sur deux axes stratégiques de manière à atteindre l’objectif fixé :

- Réduction du gaspillage lié à la consommation
- Réduction des fuites

Les actions prévues sont présentées dans le chapitre 4 objectifs « opérationnels de préservation ».

4 Objectifs opérationnels de préservation

4.1.1 Volet qualitatif

4.1.1.1 Les 3 grandes stratégies

Les trois stratégies présentées s’appuient sur plus de dix ans d’enseignements issus de l’animation agro-environnementale menée sur le territoire. Elles intègrent également le bilan du premier Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC), mis en œuvre sur la période 2022-2024. Enfin, elles résultent d’une réflexion menée par les élus maîtres d’ouvrage, visant à pérenniser la démarche de préservation de la ressource en eau tout en l’adaptant à un contexte territorial et global en constante évolution, pour tendre vers l’objectif final : restaurer la qualité de l’eau dans son état initial.

Tout d’abord, la première grande stratégie cible le développement des filières à Bas Niveau d’Intrant (BNI) comme le levier majeur pour assurer une évolution des systèmes de production. La luzerne a été choisie par les agriculteurs eux-mêmes comme culture aux atouts multifonctionnels permettant à la fois l’évolution des systèmes de cultures, mais aussi l’autonomisation fourragère à l’échelle de l’exploitation et du territoire. Une étude a été réalisée pour effectuer un premier diagnostic sur le territoire, qui permette d’initier la démarche d’accompagnement de la filière en l’ancrant dans la réalité du terrain.

Ensuite, la deuxième grande stratégie assure la continuité de l'action avec le précédent CTEC à travers la poursuite du dispositif azote d'une part – avec le déploiement d'un réseau de reliquats azotés en entrée et sortie d'hiver (REH et RSH) – et le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE) d'autre part, pour le soutien et le développement des pratiques économes en produits phytosanitaires, visant particulièrement les herbicides. Ces dispositifs répondent aux objectifs de réduction des pressions liées à l'usage des engrais azotés et des produits phytosanitaires tout en cherchant à activer les leviers agronomiques pour limiter leur utilisation.

Concernant le dispositif azote, des entretiens annuels seront réalisés avec les agriculteurs pour analyser les pratiques de l'année écoulée et expliquer les résultats observés par les mesures de reliquats REH. Il est également prévu de mener une réflexion sur la rentabilité réelle d'un apport d'azote en le mettant en perspective du rendement effectivement obtenu (analyse de la marge brute).

Pour les PSE, la réalisation d'un bilan des premiers engagements est prévue en 2026. Ce bilan permettra de proposer une nouvelle mouture du dispositif qui s'adapte à l'évolution des enjeux : le soutien à l'agriculture biologique et la problématique azote pour laquelle aucune amélioration n'est perceptible. Par ailleurs, la charge de travail d'animation est importante (40-50% ETP) dont environ 30% sont dédiés à l'accompagnement et 70% au suivi administratif.

Enfin, la troisième grande stratégie introduit une nouveauté au sein du nouveau programme d'actions : l'action politique. En effet, il a été reconnu comme essentiel au sein de la cellule d'animation, de construire un discours commun aux élus maître d'ouvrage : d'une part, de manière à améliorer la représentativité du territoire auprès des instances décisionnaires pour défendre à l'unisson les spécificités liées à la protection de la ressource en eau d'un territoire rural ; d'autre part avec l'objectif d'élaborer une politique de l'eau à l'échelle du territoire, englobant la problématique environnementale au sens large pour intégrer la notion de résilience territoriale face au dérèglement climatique tout en tenant compte des contraintes liées aux activités humaines. Cet engagement politique face aux enjeux de l'eau est aussi destiné à faciliter des collaborations ciblées avec d'autres projets de territoire.

Le tableau ci-après résume ces trois grandes stratégies accompagnées de leurs principaux objectifs de résultats.

Tableau des 3 grandes stratégies

Grande stratégie 1	Grande stratégie 2	Grande stratégie 3
Accompagner la création d'une filière de luzerne sur le territoire pour développer les surfaces BNI sur les BAC et améliorer la résilience face au dérèglement climatique	Réduire les pressions azote et phyto à travers les dispositifs azote et PSE	Agir au niveau politique : Améliorer la représentation du territoire auprès des instances décisionnaires Elaborer une politique de préservation de l'eau , de la biodiversité et des écosystèmes naturels et humains à l'échelle du territoire
<i>Augmenter de 25% à 30% la part de culture BNI dans la SAU terre arable des BAC</i>	<i>Atteindre un REH médian < 50 kgN/ha et un QSA PSE < 350g/ha</i> <i>Faire évoluer le dispositif des PSE en y intégrant les enjeux nitrates et BNI</i>	<i>Participer à 1 projet de territoire (PAT, Scot,...)</i> <i>Réunir au moins une fois par an le comité stratégique des élus afin d'élaborer une politique de l'eau à ambition territoriale</i>

4.1.2 Volet quantitatif

Dans le cadre du schéma directeur 2023-2033 et du renouvellement du contrat de DSP 2023-2037, des améliorations du réseau d'eau potable ont été définies. Celles-ci sont à la charge du délégataire. Leur réalisation a été planifiée en début de contrat et seront réalisées avant le 31 décembre 2025. Ces améliorations incluent l'installation d'équipement et la réalisation de travaux d'investissements détaillés dans le tableau suivant.

Tableau de synthèse des améliorations du réseau d'eau potable d'ici fin 2025

Améliorations réalisées	Coût en € HT
Mise en place d'un filtre à charbon sur le site de production de Beaugy pour améliorer la qualité du traitement du site	278 000
Travaux sur la canalisation d'alimentation des hameaux de la commune d'Armes afin de lutter contre les CVM	259 000
Déploiement de 60 prélocaliseurs de fuites pour lutter contre les pertes en eau	50 000
Financement d'une étude de 2 ans sur le captage du Foulon avec suivi de la turbidité, des pesticides et des nitrates en vue de proposer les filières de traitement les plus adaptées	39 000
Renforcement de la canalisation de la route de Beaugy pour la sécurisation de l'approvisionnement de la zone industrielle	438 000
Total des améliorations	1 064 000

En cohérence avec le schéma directeur en eau potable, les objectifs principaux de baisse de prélèvement de la ressource établis sont :

1. Réduction du gaspillage lié à la consommation :

- Passer du radio- au télé-relevé
- Réalisation d'audits auprès des gros consommateurs
- Sensibilisation des consommateurs domestiques aux gestes et pratiques quotidiennes pour la préservation de la ressource
- Limiter les volumes sans comptage

2. Réduction des fuites :

- Consolidation du programme pluriannuel de renouvellement des canalisations
- Renforcement des investigations de recherche de fuites
- Renouveler les compteurs de sectorisation pour assurer un suivi fiable du rendement

5 Programme d'actions de la stratégie

Le programme d'actions prévisionnel de la stratégie pour la période 2026 – 2030 est présenté avec l'échéancier de réalisation en annexe de la stratégie. Toutes les actions prévues y sont inscrites tant pour la partie qualitative que quantitative ainsi que le budget qui leur est alloué.

5.1 Conclusion

La stratégie de protection de la ressource en eau a un coût prévisionnel total de 1'178'130 € sur la période 2026 – 2030. Sous réserve des conditions d'éligibilité, 914'330 € pourraient être financés par l'AESN, la part à la charge de la ville de Clamecy se montant à 239'500 €, soit un montant annuel de 47'900 €. Le budget primitif 2025 prévoit un excédent de 47'759 € suffisant pour couvrir les dépenses liées à la stratégie. La soutenabilité du service de l'eau potable est donc assurée.

Programme d'actions de la stratégie 2026-2030 de protection de la ressource de la Ville de Clamecy

Actions retenues par enjeu		Porteur	FOUT	FOND	Masse d'eau	Objectifs		Indicateurs	Résultats à atteindre	Echéancier coût ACTIONS en € HT						Financement					
											2026	2027	2028	2029	2030	Total	Financement AESN %	Financement AESN €	Part autofinancement %	Part autofinancement €	
VOLET QUALITATIF																					
Enjeu 1 : Améliorer la qualité des eaux souterraines																					
Action 1.1 - Poursuivre le suivi renforcé de l'eau brute des captages		Animation	X	X		Connaître les pressions sur la ressource en eau	- nb de prélèvements effectués par captage - synthèse des analyses d'eau	- au moins 6 analyses par an par captage - diffusion des résultats d'analyse à 100% des agriculteurs, partenaires, maîtres d'ouvrage			6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €	80%	24 000 €	75%	4 500 €	
Action 1.2 - Synthétiser les données phyto récoltées grâce au dispositif des PSE et suivre l'assolement via le relevé parcellaire graphique (RPG)		Animation	X	X		Evaluer la pression phyto sur les BAC	- quantité de substance active d'herbicide (QSA) - SAU non traitée - carte d'assolement par BAC	- QSA moyen par BAC < 350g/ha SAU en terre arable (TA)			Via l'animation						Via l'animation				
Action 1.3 - Déployer un réseau de reliquats entrée hiver (REH)		Animation	X	X		Evaluer la pression en azote sur les BAC	- nb de parcelles du réseau - REH médian mesuré	- nb de parcelles du réseau - REH médian mesuré			12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	60 000 €	80%	48 000 €	75%	9 000 €	
Action 1.4 - Dispositif azote : réaliser des entretiens de diagnostic azote à l'aide des résultats REH et RSH (Reliquats en Sortie d'Hiver) et analyser la rentabilité de la fumure azotée à l'aide la marge brute		Animation	X	X		Optimiser la gestion de l'azote	- nb de diagnostic azote réalisés - nb de RSH prélevés	- 100% des agriculteurs du dispositif azote touchés			Via l'animation						Via l'animation				
Action 1.5 - Dispositif PSE : assurer le suivi des agriculteurs engagés et organiser des ateliers de co-conception pour faire évoluer les systèmes de cultures		Animation --- Chambre d'agriculture 58 --- Bio Bourgogne-Franche-Comté	X	X	FRG061	Activer les leviers agronomiques pour limiter le recours aux herbicides	- surface en PSE sur les BAC - nb d'exploitations engagées - nb ateliers de co-conception	- 2000 ha engagés en PSE - 1-2 ateliers de co-conception /an - aucune résiliation de contrat PSE			ateliers co-conception, accompagnement 5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	80%	20 000 €	75%	3 750 €	
												255 530 €	97 000 €	54 800 €	- €	- €	447 130 €	100%	447 130 €	0%	- €
												contrôle + instruction 2 000 €	2 000 €	1 000 €	- €	- €	5 000 €	0%	- €	94%	4 700 €
Action 1.6 - Dispositif PSE : déterminer le nb max d'engagements PSE en fct du reste à charge finançable par les maîtres d'ouvrage et recenser les agriculteurs éligibles		Animation	X	X			Augmenter le nombre d'exploitations en PSE	- nb d'exploitations engagées en PSE	- 100% des engagements finançables réalisés			Via l'animation						Via l'animation			
Action 1.7 - Recruter les exploitations des BAC en agriculture biologique (AB) au sein du dispositif PSE		Animation	X	X		Maintenir et développer les surfaces à bas niveau d'intrant (BNI)	- nb de conversions à l'AB - nb d'exploitations AB engagées dans les PSE - SAU en AB	- 100% des agriculteurs intéressés accompagnés - 100% des exploitations AB éligibles PSE engagées - 10 à 20 % de la SAU des BAC en AB			Via l'animation						Via l'animation				
Action 1.8 - Organiser des tours de plaine en lien avec l'atelier de co-conception de systèmes de cultures pour favoriser l'expérimentation et le partage d'expérience		Chambre d'agriculture 58 --- Bio Bourgogne-Franche-Comté	X	X		Activer les leviers agronomiques pour limiter le recours aux herbicides	- nb de tours de plaine - nb d'agriculteurs touchés - nb d'expérimentations réalisées	- 1-2 tours de plaine/an			5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	80%	20 000 €	75%	3 750 €	
Action 1.9 - Clôturer et verrouiller l'accès au captage du Foulon		Mairie de Clamecy	X			Sécuriser le captage du Foulon pour le protéger d'actions criminelles	- déroulé des travaux	Sécuriser le captage du Foulon pour le protéger d'actions criminelles			en fct de la capacité de financement	en fct de la capacité de financement	en fct de la capacité de financement	en fct de la capacité de financement	en fct de la capacité de financement	- €	0%	- €	100%	- €	
Action 1-10 - Proposer l'atelier "les invisibles de l'eau" dans le cadre d'événements culturels		Natura Tellae	X	X		Sensibiliser le grand public sur les écogestes protecteurs de la ressource	-nb d'ateliers réalisés - nb de participants	- 1 atelier/an			500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 500 €	0%	- €	75%	1 875 €	

Actions retenues par enjeu		Porteur	FOUL	FONT	Masse d'eau	Objectifs		Résultats à atteindre	Echéancier coût ACTIONS en € HT										Publié le 21/10/2025 ID : 058-215800798-20251014-D2025_147-DE																																			
VOLET QUANTITATIF																																																						
Enjeu 3 : Pérenniser la quantité de la ressource																																																						
Action 3-1 - Etablir une planification pluriannuelle des travaux de renouvellement du réseau de distribution	Mairie de Clamecy --- Veolia EAU	X	X			Améliorer le rendement du réseau	- programme pluriannuel de renouvellement des canalisations - nb de fuites réparées	- stabiliser la consommation au niveau actuel de 305'000 m³ (volumes consommés autorisés)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €	0%	- €	100%	100 000 €																																			
									Action 3-2 - Passer du radio-relevé au télérelevé et introduire la détection de fuites à l'hélium	Mairie de Clamecy --- Veolia EAU	X	X			Améliorer le rendement du réseau	- rendement réseau - indice linéaire de pertes (ILP) - indice linéaire de consommation (ILC) 14,0	- atteindre un rendement réseau de 80% - indice linéaire de pertes de (ILP) 4,7 - indice linéaire de consommation (ILC) 14,0	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	40 000 €	0%	- €	100%	40 000 €																											
																		Action 3-3 - Réaliser des fiches de sensibilisation et les diffuser via différents canaux: factures d'eau, internet, espaces publics d'accueil	Mairie de Clamecy --- Veolia EAU	X	X			Sensibiliser le grand public sur les éco gestes protecteurs de la ressource	- nb de consommateurs d'eau touchés - nb de canaux de diffusion utilisés	- 100% des consommateurs d'eau reçoivent les fiches de sensibilisation - 100% des espaces publics d'accueil de la collectivité diffusent les fiches	Partenariat avec Veolia Via l'animation																											
																											Action 3-4 - Réaliser des audits auprès des industriels et gros consommateurs d'eau	Mairie de Clamecy --- Veolia EAU	X	X			Aider les entreprises à mettre en place des dispositifs de préservation de la ressource	- nb d'audits réalisés	- tous les gros consommateurs industriels audités d'ici 2030	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	80%	40 000 €	100%	10 000 €									
																																				Action 3-5 - Distribuer aux abonnés des kits hydroéconomies en eau	Mairie de Clamecy --- Veolia EAU	X	X			Eviter le gaspillage de la ressource et favoriser une baisse de la consommation	- nb de kits distribués	- 50% des abonnés ont reçu un kit hydroéconome	en fct de la capacité de financement	en fct de la capacité de financement	en fct de la capacité de financement	en fct de la capacité de financement	en fct de la capacité de financement	- €	40%	- €	75%	- €
																																													Action 3-6 - Réaliser des événements de sensibilisation dans les écoles primaires	Veolia EAU	X				Sensibiliser les enfants sur les éco-gestes protecteurs de la ressource et toucher les parents	- nb d'établissements et d'élèves touchés	- 1 événement par année scolaire	Partenariat avec Veolia
				SOUS-TOTAL QUANTITE				190 000 €		40 000 €		150 000 €																																										
						TOTAL ACTIONS (hors animation)				853 630 €		654 330 €		190 750 €																																								
Animation et Gouvernance		BAC FOUL		BAC FONT		Nb d'ETP		Grandes stratégies d'animation		Gouvernance		Echéancier coût ACTIONS en € HT										Financement																																
Animateur 1		X	X		1	Accompagner la création d'une filière de luzerne sur le territoire	- Réunir le GIEE du Beuvron sur la Filière BNI autant que nécessaire et au moins 1x/an - Réunir le COTECH filière BNI autant que nécessaire et au moins 1x/an - Réunir le comité de pilotage (COPLI) d'animation 1x/an - Réunir le comité stratégique avec les élus maître d'ouvrage 1x/an	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	325 000 €	80%	260 000 €	75%	48 750 €																																				
																			TOTAL ANIMATION & ACTIONS		401 530	262 000	212 300	171 300	131 500	1 178 630	914 330 €	239 500 €																										